



**Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance de l'année 2024-2025  
du Conseil d'établissement de l'école de Ramezay**  
Édifice Crevier  
Lundi 12 mai 2025

**Présences :** Isabelle Bujold, directrice (en début de rencontre)

Chantale Boily, enseignante  
Véronic Desrosiers, enseignante  
Geneviève Morin, enseignante  
Audrey Morin-Bernard, parent  
Pierre-Luc Ross Pelletier, parent  
Valérie Aubé, parent (par TEAMS)  
Mélissa Tremblay, parent (par TEAMS)  
Julie Ducharme, enseignante

**Absences :** Marie-Lou Mondou, agente de réadaptation

Laurence Fournier, parent  
Nathalie Bernier, technicienne en service de garde  
Catherine Gosselin, parent

**Autre présence :**

**1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Ouverture de la séance à 18h35, après la vérification du quorum.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre-Luc Ross fait la lecture de l'ordre du jour.

**3. Mot de la représentante au comité de parents**

La dictée TPL a permis d'amasser un montant total de 8494\$. Un montant de 4247\$ sera remis aux trois organismes associés au tournoi et le reste (4247\$) sera réparti entre les classes ayant participé, en fonction du montant amassé pour chaque classe.

**4. Question du public**

Pas de question du public

**5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025.**

M. Pierre-Luc Ross Pelletier fait la lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 et des corrections mineures sont faites.



**6. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement) (art. 53)**

Aucune question des membres à la suite de la lecture du document.

**7. Utilisation du fonds à destination spéciale (art. 94 et 110.4)**

Mme Isabelle Bujold présente les changements au fonds à destination spéciale depuis la dernière séance du conseil d'établissement et répond aux questions des membres.

**8. Campagne de financement**

Deux campagnes de financement sont présentées pour les activités des finissants

La première est une vente de popcorn qui a été préapprouvée par courriel

La deuxième est une vente de popsicles qui se fera à compter du 20 mai

**9. Règles de conduite (art. 76, 77 et 110.2)**

Mme Isabelle Bujold présente au conseil le code de vie de chacun des deux édifices (Crevier et Notre-Dame-de-Fatima). Il n'y a que peu de changements au code de vie de l'édifice Crevier en comparaison avec la version de l'an dernier. Pour l'édifice Notre-Dame-de-Fatima, c'est un nouveau code de vie qui n'avait jamais été présenté au conseil d'établissement.

**10. Normes et modalités 2025-2026**

Mme Bujold présente les résumés des normes et modalités pour l'année 2025-2026 qui ont été élaborées par les enseignants et qui seront transmises aux parents en début d'année scolaire. Elles seront aussi déposées sur le site internet de l'école.

**11. Date de l'assemblée générale des parents 2025-2026**

Après consultation, la direction propose le 11 septembre 2026 pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des parents. La première rencontre de parents de l'édifice Crevier se tiendra immédiatement après l'assemblée générale.

CRE.24-25-35

Mme Véronic Desrosiers propose l'adoption de la date proposée par Mme Bujold.

Adoptée à l'unanimité.

**12. Varia**

M. Pierre-Luc Ross-Pelletier propose de créer un comité cours d'école composé de deux membres du personnel et 2 membres parents (Pierre-Luc Ross-Pelletier et Valérie Aubé). Ce point devra être rediscuté afin de vérifier si des éléments doivent être considérés pour la formation d'un tel comité



### **13. Levée de l'assemblée**

Mme Chantale Boily propose la levée de l'assemblée à 19h39.

**CRE.24-25-36**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Pier-Luc Ross-Pelletier, président

---

Isabelle Bujold, directrice